

LE 18 JUIN 2015

Monsieur le Président du CTL,

Ce CTL se tient alors que l'actualité de notre administration est marquée par la vaste opération de communication lancée par le gouvernement sur le thème de la retenue à la source.

Ce véritable serpent de mer du débat fiscal français semble, cette fois, avoir une véritable chance d'aller jusqu'à son terme.

Une chance ?

Pour tous ceux qui craignent assurément d'engager un vrai débat sur la fiscalité, et sur les moyens alloués à la DGFIP, dans ce pays.

Permettez-nous de rappeler ici quelques évidences :

- la retenue à la source n'est qu'un moyen de payer l'impôt sur le revenu, son instauration ne préjuge en rien d'une réforme de l'impôt sur le revenu, et de la fiscalité en général
- à l'heure de la DPR et de la mensualisation, elle ne simplifierait en rien les obligations des contribuables. Bien au contraire, ceux-ci se devraient d'être particulièrement réactifs à tout changement de leur situation personnelle venant impacter le montant de l'impôt dû
- les revenus d'activité, de patrimoine et de remplacement ne peuvent bénéficier de la retenue à la source
- le taux de recouvrement spontané de l'impôt sur le revenu est, en France, un des plus élevés parmi les pays membres de l'OCDE. Ce n'est pas là non plus qu'on peut attendre un progrès
- il s'agit de transférer une de nos missions aux entreprises, puisque la DGFIP n'a plus assez d'agents pour les remplir toutes. Mais les entreprises, en particulier les plus petites, ont-elles davantage ces moyens ?
- qui vérifiera que les entreprises reversent bien l'intégralité de l'impôt ainsi collecté, et avec quels moyens ? L'expérience de la TVA nous apprend assez clairement combien il peut être facile de se faire de la trésorerie sur le dos de l'Etat, sans parler de la fraude pure et dure.

Bref, nous assistons à une véritable opération d'enfumage, alors que les vrais problèmes restent non traités, à savoir :

- une fiscalité injuste, complexe et instable
- des moyens, notamment humains, très insuffisants, mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors de l'examen du TBVS.

Solitaires Finances Publiques dénonce, dans cette volonté d'imposer la retenue à la source, une tentative désespérée de masquer les vrais problèmes.

